

Conseil Communautaire du mercredi 07 juillet 2021

Liste des Délibérations examinées en séance

NUMÉRO	INTITULÉ	VOTE
20210707 - 98	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MAI 2021	A L'UNANIMITE
20210707 - 99	MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE	A L'UNANIMITE
20210707 - 100	APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE	A L'UNANIMITE
20210707 - 101	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE L'MI « FABRIQUE DE TERRITOIRE » DANS LE CADRE DU PROJET DE LA DISTILLERIE DES INITIATIVES	A L'UNANIMITE
20210707 - 102	PARC D'ACTIVITES LEGE NORD : CESSION AU PROFIT DE LA SCI 2CBS (TAXI)	A L'UNANIMITE
20210707 - 103	ZAE DES AJONCS — SAINT-MEME-LE-TENU : CESSION AU PROFIT DE LA SCI BELOCEAN (MAÇONNERIE)	A L'UNANIMITE
20210707 - 104	ZAE DU GRAND MOULIN LA MARNE : CESSION AU PROFIT DE LA SCI DU GRAND MOULIN (ORS-RESEAUX)	A L'UNANIMITE
20210707 - 105	DECISION MODIFICATIVE N°1 — BUDGET PRINCIPAL	A L'UNANIMITE
20210707 - 106	DECISION MODIFICATIVE N°1 — BUDGET OPERATION INDUSTRIELLES ECONOMIQUES (OIC)	A L'UNANIMITE
20210707 - 107	SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	A L'UNANIMITE
20210707 - 108	MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT EN CHARGE E LA COMMUNICATION : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT A TEMPS COMPET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DU 01/09/2021 POUR UN AN	A L'UNANIMITE
20210707 - 109	CONTRAT DE PROJET « MISE NE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES » POUR 18 MOIS A COMPTER DU 1/09/2021 : MODALITE DE RECRUTEMENT	A L'UNANIMITE
20210707 - 110	MODIFICATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ESPACE AQUATIQUE L'OCEANE	A L'UNANIMITE
20210707 - 111	MODIFICATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ESPACE AQUATIQUE L'OCEANE DU 22/07/2021 — 30/08/2021	A L'UNANIMITE
20210707 - 112	ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) FILIERE CULTURELLE	A L'UNANIMITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS ***de Legé*** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul – Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, ***de Paulx*** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
 Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
 Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2021

Le Conseil communautaire,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 mai 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 26 mai 2021,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 mai 2021,

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20210712-891-DE

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS ***de Legé*** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul – Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, ***de Paulx*** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
 Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
 Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

VU la modification du périmètre de Sud Retz Atlantique suite au départ de Villeneuve en Retz au 31 décembre 2019,

VU la réforme de l'article L. 5214-16 du CGCT initiée par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 16 (V) qui regroupe les compétences des Communautés de communes en deux parties :

- compétences obligatoires
- compétences supplémentaires (cette partie intégrant les ex-compétences "optionnelles" et « facultatives »).

CONSIDERANT la prise de compétence Mobilités au 1^{er} juillet 2021 intitulé ***Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code***.

Le Président informe ses collègues qu'il convient, en conséquence, de procéder à la mise à jour des statuts de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (ci-annexés).

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux statuts de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique qui seront transmis aux communes pour délibération dans les 3 mois suivant la notification.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-888-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021



Statuts de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

PREAMBULE

La communauté de communes est née de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des communautés de communes de la Région de Machecoul et de Loire Atlantique Méridionale. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Article 1 - Composition

La communauté de communes est composée des communes de : Corcoué sur Logne, La Marne, Legé, Machecoul Saint Même, Paulx, Saint Etienne de Mer Morte, Saint Mars de Coutais, Touvois.

Article 2 - Dénomination

La communauté de communes issue de la fusion prend le nom de « Communauté de communes Sud Retz Atlantique ».

Article 3 - Durée

La communauté de communes est créée pour une durée illimitée.

Article 4 - Siège

Le siège de la communauté de communes est fixé, ZIA de la Seiglerie 3, 2 rue Galilée, 44 270 MACHECOUL-SAINT MEME.

Article 5 - Compétences

Conformément à l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes exerce, en lieu et place de ses communes membres les compétences suivantes :

5.1 COMPETENCES OBLIGATOIRES

5.1.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

5.1.2 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

5.1.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

5.1.4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5.1.5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

5.2 COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

5.2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

5.2.2 Politique du logement et du cadre de vie ;

5.2.3 Création, aménagement et entretien de la voirie ;

5.2.4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5.2.5 Action sociale d'intérêt communautaire.

5.2.6 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

5.2.7 Eau

5.2.8 Emploi et insertion des jeunes

- Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion dans la vie professionnelle, la création d'entreprises et l'information des jeunes demandeurs d'emplois.

5.2.9 Technologies de l'information

- Actions pour favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux technologies de l'information et de la communication.

5.2.10 Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours.

5.2.11 Implantation, contrôle, gestion, entretien, renouvellement des poteaux ou des bouches « incendie » et des points d'eau naturels ou artificiels nécessaires à la défense contre l'incendie.

5.2.12 Actions en faveur de l'animation sportive départementale et de la coordination intercommunale des sports.

5.2.13 Organisation, gestion, de l'enseignement de la natation à destination des élèves des écoles maternelles et primaires de la communauté de communes en intégrant le transport.

5.2.14 Politique culturelle communautaire

- Elaboration et mise en œuvre d'un projet culturel intercommunal.

- Actions en faveur des organismes d'enseignements artistiques s'inscrivant dans le cadre du plan départemental.

- Soutien aux actions artistiques et culturelles qui remplissent 2 des 6 critères suivants :

- favorise la médiation artistique et culturelle,
- concerne au moins 2 communes membres,
- permet le développement d'une offre culturelle de proximité,
- expérimente les actions transversales innovantes avec l'économie, le social, le patrimoine, l'environnement,
- privilégie la présence d'intervenants et d'artistes professionnels.
- renforce l'attractivité du territoire.

- Soutien à la mise en réseau des bibliothèques pour favoriser le développement et la promotion de la lecture publique.

- Actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et tout au long de la vie.

5.2.15 Etude, création, aménagement et gestion de locaux y compris les logements de fonction destinés à accueillir les services de : la Gendarmerie, la Trésorerie, le centre de tri postal.

5.2.16 Actions en faveur de la prévention routière.

5.2.17 Soutien financier aux associations de jumelage : les amis d'As Neves et le Comité de jumelage de la Communauté de communes de la région de Machecoul (ÜHLINGEN-BIRKENDORF).

5.2.18 Création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour :

- le contrôle de la conception et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif,
- l'accompagnement administratif et financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,

5.2.19 Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ».

Article 6 - Adhésion à des syndicats mixtes

La communauté de communes peut adhérer à tout syndicat mixte sur simple décision du conseil communautaire.

Article 7 - Comptable assignataire

Le comptable assignataire de la communauté de communes est le comptable public de la Trésorerie de MACHECOUL-SAINT-MEME.

Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-888-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	23
Nombre de votants	:	29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, *de Paulx* ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le Pays de Retz est depuis le 1er janvier 2016 reconnu Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. A ce titre, il doit élaborer, dans l'année suivant sa création, un projet de territoire.

Règlementairement, « chaque pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte de et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attractivité et la cohésion ».

Selon les statuts annexés à l'arrêté préfectoral de création du PETR, les missions et compétences qui lui sont attribuées sont les suivantes :

- Élaborer et suivre le projet de territoire du PETR
- Fédérer et coordonner des actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire et portés par les divers acteurs du territoire, mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions et projets auprès des partenaires extérieurs ;

- Élaborer, réviser, modifier et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Retz qui couvre son périmètre ;
- Porter en tant que maître d'ouvrage des actions dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine touchant à l'aménagement et à la valorisation du territoire ;
- Être un cadre de contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre, porter et mettre en œuvre différents dispositifs de contractualisation avec le Département, la Région, l'État, et l'Union Européenne (TEPCV, Leader,...)
- Porter et mettre en place tout service d'ingénierie technique et financière, de prospective, pour accompagner les EPCI membres dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leurs projets, en matière d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement, d'environnement, d'énergie, de patrimoine et de culture, de services à la population et dans une perspective de mutualisation des moyens dans les conditions prévues aux articles L. 5111-1-1 et R. 5111-1 du CGCT.

Le Code Général des Collectivités précise que les PETR doivent élaborer et/ou réviser leur projet de territoire un an après l'installation des EPCI membres, soit pour le PETR du Pays de Retz d'ici le 17 juillet 2021.

Par ailleurs, les ordonnances de modernisation des SCOT(s) de 2020, prévoient que le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT dont le périmètre recouvre celui d'un PETR, peut tenir lieu de projet de territoire pour les PETR et être doté d'un programme d'actions (pour la mise en œuvre du SCOT). Aussi, le projet de territoire à approuver en 2021 concerne un projet de territoire de transition étant donné le lancement de la procédure de révision du SCOT cette même année. Ce projet (cf annexe) de territoire repart des ambitions et actions menées durant la période 2016-2020 tenant en compte les prises de compétences des EPCI depuis lors.

La déclinaison de ces actions fait l'objet d'une convention territoriale, signée entre le PETR et les EPCI membres nécessitant une approbation par les conseils communautaires des EPCI membres.

Entendu l'exposé du Président,

Vu l'article L. 5741-2 du CGCT,

Vu la délibération du 18 juin 2015, approuvant l'évolution du syndicat mixte du SCOT du Pays de Retz en syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Retz, et ses nouveaux statuts,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le projet de territoire du PETR et la convention territoriale s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention territoriale ;
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-892-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

Le Président,
Laurent ROBIN



Projet de territoire du PETR du Pa

PAYS
de
RETZ



GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



Comité technique du 19 décembre 2018

1. Ce que dit la loi (MAPTAM de 2014)

Règlementairement, « chaque pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte de et en partenariat avec les EPCI qui le composent d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable, d'améliorer la compétitivité, l'attractivité et la cohésion ».

Rappel de l'article L.5741-2 II du CGCT :

« Le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural et, le cas échéant, par les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration. »

Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent. »



Échéance
réviser
territoire

2. Le projet de territoire 2016-2020

5 ambitions et 19 actions dans le projet 2016-2020

Evaluation fin 2019

Aménagement de l'espace

N°1

Poursuivre la dynamique initiée avec le SCoT ; favoriser les actions concrètes au bénéfice des habitants, en lien avec les acteurs publics et privés concernés (*urbanisme, logement, mobilité...*).

→ 8 actions

Développement économique

N°2

Développer l'attractivité du Pays de Retz et favoriser la création d'emplois ; engager, dans la continuité de l'étude de stratégie économique, une dynamique d'actions partagées avec les entreprises et acteurs concernés...

→ 2 actions

Transition écologique

N°3

Poursuivre la transition énergétique du Pays de Retz et saisir les opportunités du changement climatique ; animer une démarche Climat-Energie sur le territoire.

→ 4 actions

Conditions du développement culturel et social

N°4

Favoriser la contribution de tous au projet de territoire : s'ouvrir aux acteurs socio-économiques et à la population.

→ 2 actions

Actions transversales

N°5

Optimiser le portage des actions collectives, mutualiser la mise à disposition de moyens (*ingénierie, financements, matériels...*).

→ 3 actions



LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE RETZ BILAN 2016-2019

Janvier
2020

Le Projet de Territoire validé en 2016 par le comité syndical du PCTR mais aussi les 170 membres présents a mis en œuvre de 19 actions réparties en 5 ambitions. Le tableau suivant montre de manière synthétique les résultats du travail mené ces 4 dernières années. Cette évaluation permettra d'alimenter le futur projet de territoire (2020-2030) du P.A.T.R.

Comité technique du 19 décembre 2019

3. Le projet de territoire 2020-2024

projet de transition

Le projet d'aménagement stratégique (P.A.S.) du futur SCOT du Pays de Retz (révisé en 2021) pourra constituer le futur projet de territoire du PETR et être doté d'un plan de mise en œuvre (ordonnance de modernisation des SCOT de juin 2020).

Aussi, est proposé d'adopter un projet de territoire de transition qui reprend les orientations de 2016 ainsi que la plupart des actions précédemment menées mais actualisées en fonction des évolutions à prendre en compte et des nouvelles actions.

Exemples :

- *Coordination des politiques d'amélioration de l'habitat privé et des PCAET et conseil à la rénovation énergétique (Plateforme(s) Territoriale(s) de la Rénovation Énergétique)*
- *Pilotage du Projet Alimentaire Territorial depuis 2018*
- *Signature du contrat de réciprocité avec Nantes Métropole en 2019 et futur contrat de réciprocité « Estuaire » en 2021*

Ambition n° 1 : Aménagement de l'espace

"Poursuivre la dynamique initiée avec le SCOT ; favoriser les actions concertées des habitants, en lien avec les acteurs publics et privés concernés"

8 actions

Faire évoluer le SCOT

Accompagnement des PLU PLU(i)

Mutualiser des outils de suivi des dynamiques territoriales : observatoire

Aménagement et construction : valoriser les bonnes pratiques, chartes et guides

Réaliser des études stratégiques et prospectives

Habitat : coordonner les dispositifs OPAH/PIG

Mobilités : poursuivre les réflexions sur les nouvelles mobilités

Dialoguer avec les territoires voisins



Ambition n°2 : Développement économique

"Développer le rayonnement du Pays de Retz et favoriser la création d'une dynamique d'actions partagée avec les entreprises et acteurs"

3 actions

Mettre en œuvre le plan d'actions de l'étude de stratégie éco, le suivre et l'évaluer

Elaborer une stratégie Logistique

Coordonner la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

Ambition n°3 : Transition écologique

"Poursuivre la transition écologique du Pays de Retz et saisir les opportunités du changement climatique, animer une démarche transition écologique"

2 actions

Mise en œuvre de la stratégie PCAET/PAT commune et pilotage d'actions communes en faveur de la transition écologique et sociétale

Adaptation au changement climatique : s'approprier les enjeux et sensibiliser les publics



Comité technique du 19 décembre 2018



Ambition n°4 : Transition sociétale

"favoriser la coopération entre les acteurs publics et privés dans la mise
locale "

2 actions

Animer le Conseil de Développement

Coordonner et piloter des événements mettant en récit l'identité du Pays de

Ambition n°5 : Actions transversales

« Optimiser le portage des actions collectives, mutualiser la mise à dis

4 actions

Entretenir le dialogue entre EPCI du PETR du Pays de Retz

Piloter le programme LEADER

Autres contractualisations - veille AAP AMI etc

Autres coopérations territoriales à développer



Comité technique du 19 décembre 2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

DELIBERATION

Séance du 7 juillet 2021

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	23
Nombre de votants	:	29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS **de Legé** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, **de Paulx** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, de *La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
 Mme Yveline JAUNET, de *LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
 M. Jean BARREAU, de *Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Sylvie PLATEL, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN, de *St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
 Mme Anne POTIRON, de *Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE L'AMI « FABRIQUE DE TERRITOIRE » DANS LE CADRE DU PROJET DE LA DISTILLERIE DES INITIATIVES

M. le Président expose :

La friche de l'ancienne distillerie Seguin porte une histoire, raconte des vies de travail, l'enthousiasme et l'énergie des hommes et des femmes qui l'ont inventée, portée et fait fonctionner. La création d'un TIERS-LIEU sur ce site consistera à lui donner une seconde vie en le divisant en plusieurs espaces, repensés sur mesure pour accueillir des porteurs de projets dans des domaines variés comme l'économie, l'innovation, la culture, la solidarité...

La Distillerie des initiatives pourrait être un endroit de partage de connaissances, de travail en commun, de dynamisme économique, de médiation culturelle, d'animation sociale... Un lieu convivial où les relations intergénérationnelles seront favorisées.

Après avoir présenté le projet porté par la Communauté de communes aux services de l'Etat (DDTM), celui-ci serait éligible aux critères de sélection de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabrique de Territoire ». L'Etat

peut subventionner des dépenses de fonctionnement de 75 000 € à 150 000 € sur 3 ans, à raison de 50 000 € par an maximum.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de valider la candidature de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique à cet AMI. La subvention permettrait de financer 1 Equivalent Temps Plein, à savoir le poste d'animateur/concierge.

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Communautaire**, à l'Unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de l'Appel Manifestation d'Intérêt « Fabrique de Territoire » et à signer tous les documents s'y afférant.

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-890-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

Le Président,
Laurent ROBIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	23
Nombre de votants	:	29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS ***de Legé*** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul – Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, ***de Paulx*** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : PARC D'ACTIVITES LEGE NORD – LEGE : CESSION AU PROFIT DE LA SCI 2CBS (TAXI)

La SCI 2CBS (immatriculée 900 497 405 RCS Nantes) domiciliée 14 Rue Saint Louis, 44650 LEGE, représentée par Messieurs Baptiste et Simon CHARRIER, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition du terrain référencé LOT 1 d'une contenance d'environ 939 m², au sein du parc d'activités de Legé Nord, La Basse Parnière de Legé.

VU l'avis des Domaines en date du 12 novembre 2020 estimant le prix à 15 euros HT le m².

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Communautaire**, à l'Unanimité,

DÉCIDE la cession du terrain référencé LOT 1 au sein du parc d'activités de Legé Nord d'une superficie d'environ 939 m² au prix de 15 € Hors Taxes au profit de la SCI 2CBS représentée par Messieurs Baptiste et Simon CHARRIER,

DÉCIDE de faire établir l'acte de vente correspondant par Maître DAVODEAU notaire à Legé,

DÉCIDE que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-885-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

Le Président,
Laurent ROBIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	23
Nombre de votants	:	29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS ***de Legé*** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul – Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, ***de Paulx*** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DES AJONCS – SAINT MEME LE TENU : CESSION AU PROFIT DE LA SCI BELOCEAN (MACONNERIE)

La SCI BELOCEAN (immatriculée 900 299 611 RCS Nantes) domiciliée 1 Rue des Chênes, 44270 MACHECOUL – SAINT-MÊME, représentée par Monsieur et Madame Antoine et Isabelle GIRAudeau, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition du terrain cadastré D 1948 pour 1 446 m² (LOT 5), au sein de la zone d'activités des Ajoncs, Saint Mêmes le Tenu, Machecoul – Saint-Même.

VU L'avis des Domaines en date du 31 mai 2021 estimant le prix à 18 euros HT le m².

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Communautaire**, à l'Unanimité,

DÉCIDE la cession du terrain référencé LOT 5 au sein de la zone d'activités de Saint Mème Le Tenu, d'une superficie d'environ 1 446 m² au prix de 18€ Hors Taxes le m² au profit de la SCI BELOCEAN représentée par Monsieur et Madame Antoine et Isabelle GIRAUDEAU,

DÉCIDE de faire établir l'acte de vente correspondant par Maître BERTIN notaire à Machecoul – Saint-Mème,

DÉCIDE que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-889-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

Le Président,
Laurent ROBIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	23
Nombre de votants	:	29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS ***de Legé*** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul – Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, ***de Paulx*** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DU GRAND MOULIN – LA MARNE : CESSION AU PROFIT DE LA SCI DU GRAND MOULIN (ORS- RESEAUX)

La SCI DU GRAND MOULIN (immatriculée 899 400 410 RCS Nantes) domiciliée 13 La Bromière, 44310 SAINT LUMINE DE COUTAIS, représentée par MM Vincent ROUET et Cédric PRUD'HOMME, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition du terrain cadastré ZB 642 pour 5 000 m² environ, au sein de la zone d'activités du Grand Moulin, La Marne.

VU L'avis des Domaines estimant le prix à 20 euros HT le m²,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Communautaire**, à l'Unanimité

DÉCIDE la cession du terrain cadastré ZB 642 pour partie au sein de la zone d'activités de La Marne, d'une superficie d'environ 5000 m² au prix de 20€ Hors Taxes le m² au profit de la SCI DU GRAND MOULIN représentée par Messieurs Vincent ROUET et Cédric PRUD'HOMME,

DÉCIDE de faire établir l'acte de vente correspondant par Maître MARCHAND notaire à Machecoul – Saint-Même,

DÉCIDE que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-887-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

Le Président,
Laurent ROBIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	23
Nombre de votants	:	29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS ***de Legé*** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul – Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, ***de Paulx*** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
 Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
 Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'il convient d'ajuster les crédits nécessaires pour le budget principal. Il est proposé une décision modificative n°1.

Monsieur le Président expose les modifications ci-jointes

Vu la délibération du 31 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 – budget principal

Considérant la Décision modificative n°1 proposée à l'assemblée pour délibération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires proposées.

ADOpte la Décision Modificative n°1 pour le budget principal jointe en annexe.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-886-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

CC SUD RETZ ATLANTIQUE		DM n°1 2021
Code INSEE	Communauté de Communes Sud Retz Atlantique	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631-020 : Fournitures d'entretien	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-812 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-90 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-020 : Fournitures administratives	0,00 €	17 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-90 : Fournitures administratives	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-90 : Honoraires	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-020 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-90 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238-020 : Divers	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238-90 : Divers	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62875-020 : Aux communes membres du GFP	0,00 €	38 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-020 : A d'autres organismes	0,00 €	25 750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	202 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6217-020 : Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-020 : Autre personnel extérieur	0,00 €	83 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	19 750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	19 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 000,00 €
R-7472-90 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
R-7478-020 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	85 000,00 €	342 000,00 €	0,00 €	257 000,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €
D-21318-01 : Autres bâtiments publics	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-01 : Réseaux de voirie	0,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-01 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €

CC SUD RETZ ATLANTIQUE Code INSEE Communauté de Communes Sud Retz Atlantique		DM n°1 2021
---	--	-----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-10226-90 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	85 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	85 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	25 000,00 €	85 000,00 €	110 000,00 €
Total Général	282 000,00 €		282 000,00 €	

Le Président,
Laurent ROBIN



(1) y compris les restes à réaliser
AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20210712-886-DE

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	23
Nombre de votants	:	29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS ***de Legé*** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul – Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, ***de Paulx*** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
 Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
 Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES (OIC)

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'il convient d'ajuster les crédits nécessaires pour le budget Opérations industrielles et commerciales. Il est proposé une décision modificative n°1.

Monsieur le Président expose les modifications ci-jointes.

Vu la délibération du 31 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 – budget OIC

Considérant la Décision modificative n°1 proposée à l'assemblée pour délibération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires proposées.

ADOpte la Décision Modificative n°1 pour le budget OIC jointe en annexe.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20210712-882-DE

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

Code INSEE	CC SUD RETZ ATLANTIQUE Opérations industriel et commercial	DM n°1 2021
------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1312-90 : Régions	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €
R-1337-90 : Dotation de soutien à l'investissement local	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €
D-2313-90 : Constructions	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €
Total Général		-90 000,00 €		-90 000,00 €

Le Président,
Laurent ROBIN



(1) y compris les restes à réaliser
AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20210712-882-DE

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, *de Paulx* ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
 Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
 Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président présente les différentes demandes de subvention au titre de l'année 2021 étudiées par les commissions ad'hoc,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 6 juin 2021

VU le vote du Budget Primitif 2021 en date du 31 mars 2021,

VU les différentes demandes de subvention présentées à ce jour,

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer, au titre de l'année 2021, conformément aux crédits inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif, les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2021
ILAS	5 000,00 €
Outil en mains	2 000,00 €
Retz'Agir	24 400,00 €
Inseretz	8 038,00 €
90 - S/total	39 438,00 €

Associations	Subvention 2021
Donneurs de sang Machecoul	500,00 €
Croix Rouge	1 000,00 €
510 - S/total	1 500,00 €
Chauffeurs solidaires	1 000,00 €
520 - S/total	1 000,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers La choltière	1 000,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Legé	2 168,64 €
Amicale des sapeurs pompiers de Machecoul-St-Même	2 891,52 €
Jeunes sapeurs pompiers Logne et Retz-CIS Machecoul	736,80 €
113 - S/total	6 796,96 €
Association Habitat des jeunes	10 300,00 €
70 - S/total	10 300,00 €
Mission Locale	28 920,43 €
Mission Locale - FAJ	1 386,85 €
523-S/Total	30 307,28 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document administratif relatif à ces dossiers.

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-883-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

Le Président,
Laurent ROBIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS ***de Legé*** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul –Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, ***de Paulx*** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, de *La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
 Mme Yveline JAUNET, de *LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
 M. Jean BARREAU, de *Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Sylvie PLATEL, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN, de *St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
 Mme Anne POTIRON, de *Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT EN CHARGE DE LA COMMUNICATION : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 POUR UN AN

Monsieur le Président rappelle l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020.

Pour mémoire, le temps de travail de la chargée de communication avait été fixé lors de son recrutement en janvier dernier à 25 h par semaine pour 1 an dans le souci d'une juste évaluation de la quotité de temps nécessaire à la réalisation de toutes ses missions. Le contrat de l'apprentie au service communication ayant pris fin le 15 juillet au soir, il convient de revoir le temps de travail de l'agent en charge de la communication pour mener à bien les missions confiées.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la création d'un poste **non permanent** pour faire face à un besoin lié à un **accroissement temporaire d'activité** comme suit :

Service Communication :

- 1 poste temporaire de chargé.e de communication à temps complet (35 h/semaine) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021. Cet emploi sera rémunéré sur la base du 9^e échelon du grade de rédacteur (filière administrative - catégorie B) – IB 500 – IM 431 suivant le barème des traitements en vigueur.

La rémunération de cet emploi sera revalorisée en fonction de l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président :
Laurent ROBIN,

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210722-903-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-07-2021

Publication le : 22-07-2021

Le Président,
Laurent ROBIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS **de Legé** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, **de Paulx** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, de *La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
 Mme Yveline JAUNET, de *LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
 M. Jean BARREAU, de *Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Sylvie PLATEL, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN, de *St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
 Mme Anne POTIRON, de *Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : CONTRAT DE PROJET « Mise en réseau des bibliothèques » pour 18 mois à compter du 1^{er} septembre 2021 : modalités de recrutement

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2021 créant l'emploi non permanent de chargé(e) de mise en réseau des bibliothèques à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} septembre 2021. Ce poste devant être rémunéré sur un grade de la filière culturelle de catégorie B.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE les modalités de recrutement du poste non permanent de chargé(e) de mise en réseau des bibliothèques à temps complet dans le cadre d'un **contrat de projet** pour une période de **18 mois** à compter du **1^{er} septembre 2021** pour le **service culture** comme suit :

- contrat de projet du 1er septembre 2021 au 28 février 2023,
- Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Filière culturelle - Catégorie B),
- 3ème échelon - IB 388 - IM 355 suivant le barème en vigueur.

La rémunération de cet emploi sera revalorisée en fonction de l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président :
Laurent ROBIN,

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210722-905-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-07-2021

Publication le : 22-07-2021



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

DELIBERATION

Séance du 7 juillet 2021

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, *de Paulx* ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : MODIFICATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ POUR L'ESPACE AQUATIQUE L'OCEANE

Monsieur le Président rappelle l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et la délibération du 31 mars 2021 créant des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité.

Au vu des difficultés à recruter des maîtres-nageurs, il est proposé de transformer le poste d'éducateur des APS à temps complet en poste d'opérateur qualifié des APS à temps complet pour l'espace aquatique l'Océane du 8 juillet au 30 octobre 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité,

DÉCIDE, pour la période du **8 juillet 2021 au 30 octobre 2021**, pour l'espace aquatique l'Océane, la transformation d'un poste non permanent d'éducateur des APS à temps complet en poste d'opérateur qualifié des APS à temps complet. Cet emploi sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C2 – IB 356 – IM 334.

PRECISE que la rémunération de cet emploi sera revalorisée en fonction de l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210722-904-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-07-2021

Publication le : 22-07-2021

Le Président,
Laurent ROBIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	23
Nombre de votants	:	29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS **de Legé** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, **de Paulx** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, de *La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
Mme Yveline JAUNET, de *LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
M. Jean BARREAU, de *Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Sylvie PLATEL, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
Mme Manuella PELLETIER-SORIN, de *St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
Mme Anne POTIRON, de *Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ A L'ESPACE AQUATIQUE L'OCEANE DU 22/7/2021 au 30/08/2021

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe en poste à l'espace aquatique l'Océane de Machecoul pendant quelques semaines afin d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement (accueil et entretien). Aussi, il propose de créer un poste saisonnier d'adjoint technique à temps complet pour la période du 22/07/2021 au 30/08/2021.

Après avoir entendu l'exposé du Président.

Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un poste non permanent **d'adjoint technique à temps complet** (35 h/semaine) pour faire face à un besoin lié à un **accroissement SAISONNIER d'activité** à l'espace aquatique **l'Océane** de Machecoul.

PRECISE que cet emploi sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 – IB 354 – IM 332.

La rémunération de cet emploi sera revalorisée en fonction de l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président :
Laurent ROBIN,

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210722-902-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-07-2021

Publication le : 22-07-2021



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 7 juillet 2021**

Date de la convocation : 01.07.2021

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	23
Nombre de votants	:	29

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET ***de Corcoué sur Logne*** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, ***de La Marne*** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS ***de Legé*** ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, ***de Machecoul – Saint-Même*** ; M. Christian GAUTHIER, ***de Paulx*** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU ***de St Etienne de Mer Morte*** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND ***de Saint Mars de Coutais*** ; M. Alain PINABEL ***de Touvois***.

Etaient excusés :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
 Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
 Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Alban SAUVAGET

OBJET : ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) – FILIERE CULTURELLE

Il est exposé :

L'arrêté du 14 mai 2018, publié au Journal officiel du 26 mai, prévoit l'adhésion au RIFSEEP du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour les conservateurs généraux des bibliothèques, les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires assistants spécialisés), corps de référence à l'Etat pour la Fonction Publique Territoriale.

La publication de cet arrêté permet l'application du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale pour les cadres d'emplois suivants :

- les conservateurs de bibliothèque,
- les bibliothécaires,
- les attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

M. le Président informe l'assemblée qu'il convient de compléter la délibération n°20180613-071-4.1.8 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique (RIFSEEP) adoptée le 13 juin 2018 afin d'intégrer la filière culturelle

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire,

DECIDE

- ↳ de procéder à l'actualisation du RIFSEEP pour l'intégration des cadres d'emplois de bibliothécaires (catégorie A) et d'assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) relevant de la filière culturelle

Cadre d'emplois des Bibliothécaires (A)			
Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE et du CIA	
		Plafond annuel IFSE réglementaire	Plafond annuel CIA réglementaire
Groupe A1	Responsable d'un Pôle ou d'un équipement	29 750 €	0 €
Groupe A2	Adjoint au Responsable d'un service – chargé de mission	27 200 €	0 €

Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)			
Groupe de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE et du CIA	
		Plafond annuel IFSE réglementaire	Plafond annuel CIA réglementaire
Groupe B1	Chargé.e de Mission	16 720 €	0 €
Groupe B2	Responsable d'équipe	14 960 €	0 €

- ↳ De maintenir le complément indemnitaire annuel (CIA) à 0 (zéro)

Les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20210712-884-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021

Le Président,
Laurent ROBIN

